

-----Message d'origine-----

> De : Monseigneur Bagnard [mailto:mgrbagnard@laposte.net]

> Envoyé : 2 novembre, 2009 05:26

> À : Boily Michelle

> Objet : Réponse

>

>

> Chère Madame, cher Monsieur,

> Je vous remercie de votre mail - et du document original arrivé le

> lendemain

> par La Poste - concernant la pose et l'activité des antennes-relais de

> téléphonie cellulaire dans les clochers des églises.

> Je constate qu'en effet vous rencontrez les mêmes difficultés qu'ici en

> France. Le principe de précaution, du point de vue de la santé, a été mis

> en

> avant à juste titre, compte tenu de l'absence de données fiables - sur une

> durée suffisante - concernant les répercussions éventuelles des émissions.

> Toutefois, en tant que responsables des églises-bâtimens, nous devons

> surtout faire valoir que l'usage commercial des clochers est illégitime,

> compte tenu de l'affectation des églises au culte catholique. Comme vous

> l'écrivez, nous devons, nous catholiques, être les premiers à respecter la

> vocation religieuse des églises et à demander que ce respect soit

> légalement

> assuré. D'autant que, par ces antennes-relais, peuvent passer des messages

> très éloignés de la foi et de la morale catholique.

> Croyez, chers Amis, que je soutiens votre démarche pacifique mais résolue

> pour défendre la liberté de l'Eglise d'annoncer l'Evangile sans

> compromission avec l'esprit du monde.

> En grande communion et avec ma gratitude très cordiale.

> † Père Guy Bagnard

> Evêque de Belley-Ars

>